

Commission locale de développement rural

réunions 2021

- 13 avril 2021
- 29 juin 2021
- 19 octobre 2021
- 08 décembre 2021



Commission locale de développement rural



réunions 2021

- 13 avril 2021



Rapport de la réunion de CLDR Saint-Hubert, 13/04/2021 visioconférence via Teams

Présent-e-s : Boulard E., Claren C., Delvosalle M., Gilson P., Henneaux A., Hotton JP., Hotton P., Pierlot P., Servais F., Sibret J., Smet JP., Steuer I., Van Den Abbeel F., Vandercoilden M., Van Der Smissen F.

Binet S. & Joie T. ; Pecquet B.

Excusé-e-s : Jacquemin R., Pasquasy F., Penoy D., Slachmuylders JF.

Approbation du rapport de la réunion de CLDR du 10/12/2020

Le rapport de la réunion est approuvé.

Evolution des projets sous conventions

➤ **Réseau de voies lentes**

Le début des travaux est prévu pour ce mois d'avril. L'entrepreneur principal dépend de son sous-traitant pour couler le béton et doit attendre le mois d'avril pour coordonner les différentes phases du chantier. Celui-ci débutera par les tronçons du Clos des sorbiers puis de Vesqueville.

➤ **Maison de Village d'Awenne**

Le stade de projet définitif est enfin atteint. Le cahier des charges de l'auteur de projet est parvenu à la commune et répond aux souhaits et avis émis. Un avis doit être demandé à la tutelle, avant un passage à la Région Wallonne et au Cabinet de la Ministre.

➤ **Maison de village de Hatrival.**

La convention de faisabilité a été signée par la Ministre. L'auteur de projet souhaite que le géomètre lui fournisse des données exactes pour poursuivre son travail d'analyse.

Budget participatif

Les modalités précises et les formulaires afférents n'ont pas encore été établis par la RW. Il n'est donc pas encore possible de réfléchir et proposer un projet éligible. On sait par contre qu'un projet pourra être introduit tous les 2 ans.

Le rapport d'activité de la CLDR

Le rapport annuel est une photographie des activités et avancées de la CLDR et du PCDR durant l'année écoulée. Il doit être transmis à la Région Wallonne chaque année pour le 31 mars. Il était joint à l'invitation et aucune remarque n'a été communiquée à la commune à son sujet. Il est donc considéré approuvé.

Rencontre publique des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle (présentation des structures et projets)

Les acteurs sociaux souhaitent cette rencontre avec la CLDR, mais dans le cadre d'une réunion physique. En effet, leur action est basée sur l'individu, le social, l'échange et l'écoute. Une présentation virtuelle en ferait perdre la substance. Ce projet est donc reporté.

Pourrait-on envisager une rencontre virtuelle avec les acteurs culturels ? Vu que ce secteur est à l'arrêt quasi-total depuis un an et que les acteurs culturels professionnels sont peu nombreux sur la commune, l'entreprise semble difficile et délicate à monter maintenant.

La CLDR émet le souhait que soit faite une présentation des producteurs locaux. L'ADL et le GAL pourraient prêter leur concours. L'exemple de la commune de Nassogne est donné : sur Internet (<https://www.facebook.com/watch/644709489225970/278660703887790/>) des producteurs et acteurs locaux sont présentés dans des capsules vidéo, réalisées par des employées communales, avec l'appui technique du GAL Romana.

Adaptation du programme de la CLDR et de la méthode de travail en fonction des mesures sanitaires

Depuis treize mois, et pour un certain temps encore, l'activité de la CLDR est fortement contrainte par les mesures sanitaires qui interdisent la tenue de réunions en présence physique des participants.

La CLDR n'a ainsi pas eu la possibilité de mettre en œuvre son projet de rencontrer, dans les villages, les porteurs de projets locaux. Et l'on ignore toujours quand ce le sera.

À ce stade, la question est : faisons-nous un peu maintenant ou hibernons-nous jusqu'à la levée de l'interdiction de se réunir ?

Les membres présents expriment leur envie de continuer à avancer sur le projet de rencontres villageoises, mais en en modifiant les modalités pratiques.

Il est proposé de questionner d'anciens et de nouveaux habitants des villages sur les projets du PCDR. Par exemple, comment les habitants de Vesqueville appréhendent-ils le projet de voie lente dans leur village ? Pourrait y être greffée la proposition de présentation de producteurs locaux.

L'objectif précis de pareille démarche et les compétences techniques nécessaires pour la rendre accessible à tous doivent être réfléchis. Mais ce type de travail permettrait d'évaluer les projets et leurs impacts directement sur les habitants de villages et d'orienter le travail à venir de la CLDR.

Divers

➤ **Voies lentes intercommunales**

Il existe un *projet transcommunal*, porté par le GAL et bénéficiant d'une subvention de 90%, envisageant de connecter les réseaux de voies lentes de :

- Saint-Hubert et Libramont – liaison Vesqueville / Bras par la Chapelle de Lhommal ;
- Saint-Hubert et Libin – liaison par Poix

Il existe également un *projet point nœud* reliant entre elles les communes de la « Grande Forêt de Saint-Hubert », ainsi qu'un *tracé Dartagnan*, pour les cavaliers, dont une boucle couvre le territoire de Saint-Hubert.

➤ **Circulation cyclable**

Le projet rendu par la Commune dans le cadre du programme « Wallonie cyclable » a été approuvé. Il consiste à sécuriser les routes d'Arville menant à l'école communale et à organiser une sensibilisation à la sécurité routière.

➤ **Circulation des engins agricoles sur les voies lentes**

Il est important de distinguer les *Ravel*, sur lesquels la circulation d'engins est réglementée strictement, et les voies lentes, sur lesquelles ces engins doivent pouvoir continuer à circuler afin d'accéder aux parcelles agricoles. Un entretien régulier des voies lentes par le service communal est prévu afin de les maintenir propres et utilisables par tous.

Calendrier

Une réunion de la CLDR sera organisée avant l'été. Les modalités en seront communiquées ultérieurement.



Commission locale de développement rural



réunions 2021

- 29 juin 2021



Réunion de CLDR 29/06/2021, Saint-Hubert Rapport

Participation

Présent-e-s :

- CLDR : Eric Boulard, Philippe Gilson, Anne Henneaux, Jean-Pierre Hotton, Raymond Jacquemin, Robin Lambert, Edgard Pierard, Patrick Pierlot, Jean-François Slachmuylders, Jean-Pierre Smet, Fernand Van Den Abbeel, Fanny Van Der Smissen.
- Auteur de projet : Eléonore Delecour & Alexandra Marion (Bureau *Lorigami*).
- Equipe d'accompagnement : Thierry Joie.

Excusé-e-s :

- Sophie Bays, Pierre Hotton, Christine Palizeul, Francis Pasquasy, Pauline Picard, Françoise Servais, Jeanine Sibret, Ingrid Steuer.
- Commune : Bénédicte Pecquet.
- Equipe d'accompagnement : Sandrine Binet.

1. Approbation du rapport de la réunion CLDR du 13 avril 2021

Le rapport est approuvé sans remarque.

2. Aménagement d'une maison de village à Hatrival (présentation de l'avant-projet par l'auteur de projet - Lorigami)

L'auteur de projet présente une version actualisée de l'avant-projet, intégrant les remarques et demandes formulées par la CLDR lors de sa séance du 22/09/2020, à savoir :

- entrée principale latérale ;
- augmentation de la capacité de la salle ;
- scène amovible ;
- agrandissement de l'annexe ;
- d'une terrasse à une véranda ;
- diminution du budget réservé aux aménagements extérieurs.

Toutes ces remarques et demandes sont rencontrées dans la nouvelle mouture de l'avant-projet. Le principal accès à la salle se fait désormais par le côté du bâtiment. Grâce à l'extension de l'annexe et à la réduction des zones de circulation, la salle atteint une superficie de 110 m² et peut accueillir 100 personnes en « mode spectacle » et 120 en « mode repas ».

Deux demandes supplémentaires sont formulées par la CLDR, sans incidence budgétaire :

- remplacer des fenêtres par des baies vitrées coulissantes sur le côté par lequel on accède à la salle, afin de permettre une connexion directe entre la salle et la cour et ainsi pouvoir encore augmenter occasionnellement la capacité de réception de la maison de village (occupation de l'espace extérieur / installation d'un chapiteau) ;
- veiller à rendre accessible l'annexe pour les livraisons diverses (délimitation d'un espace réservé / placement des plots de parking).

Le coût des travaux est estimé à 550.000€ HTVA. Le budget est un peu plus élevé que celui fixé initialement par la Commune (650.000€). Mais un poste s'est ajouté, avec l'accord du Collège : la vérification de l'état de la toiture, qui nécessite une investigation. C'est une précaution qui évitera

tout désagrément ultérieur. La Commune a aussi demandé d'ajouter le placement d'une citerne à eau de pluie.

La Commune est également invitée à demander une subvention auprès de la FWB pour du matériel spécifique permettant la tenue de spectacles dans la salle (tentures, etc.)

La CLDR juge que c'est un beau projet, très fonctionnel. En conséquence, elle approuve l'avant-projet, moyennant la prise en compte des deux demandes formulées ce jour.

Les étapes suivantes du processus sont :

- l'approbation de l'avant-projet par le Comité d'accompagnement ;
- l'approbation du projet par la Direction du développement rural ;
- l'approbation par le Conseil communal ;
- l'approbation par la Ministre de tutelle.

3. Divers

a) Voies lentes

Le chantier va bon train. Le béton est coulé presque partout où il doit l'être. Des personnes utilisent déjà la voie lente et la plébiscitent. Il reste à réaliser l'aménagement dans la « pâture des chèvres », ce qui sera fait avant les congés de la construction.

Concernant la finalisation des abords de la voie lente, des grenailles seront disposées à l'entrée des parcelles et le reste sera remblayé avec les terres enlevées.

Concernant les plantations en bord de voie lente, la Commune a rentré à la Région un dossier global « biodiversité » dans lequel elle pourra puiser pour ce faire. La CLDR sera invitée à parcourir l'ensemble de la voie lente pour décider pratiquement des plantations à réaliser (essences et localisation) et d'éventuels dispositifs particuliers (ex. : associer le nom d'un élève à un arbre). Ce budget n'est pas ouvert aux aménagements mobiliers (bancs, panneaux, etc.).

Il n'y a pas encore de date fixée pour une inauguration officielle. Il est proposé de la coupler à la Journée de la Mobilité, qui aura lieu fin septembre, et de proposer une inauguration à vélo.

Quant au projet de voie lente intercommunale (GAL *Nov'Ardenne*), les tracés en ont été établis par le Service technique provincial. Mais la mise en oeuvre du projet est dépendante de la finalisation du PCDR de Libramont – puisque les 4 Communes doivent avoir chacune un PCDR actif – ce qui n'interviendra pas avant 2022-2023.

b) Maison de Village d'Awenne

Il reste trois étapes administratives à franchir :

- remarques éventuelles du Service extérieur de Libramont ;
- approbation par le Conseil communal ;
- approbation par la Ministre de tutelle.

Le chantier démarrera donc en 2022.

c) Budget participatif

La RW n'a toujours pas édicté de directive. En attendant, la Commune agira en la matière indépendamment des règles et du financement PCDR.

4. Calendrier

- Une réunion de CLDR sera planifiée début septembre, qui traitera de mobilité :
 - date de parcours du réseau de voies lentes pour décider des plantations et éléments de mobilier à installer ;
 - date et programme d'inauguration du réseau de voies lentes (fin septembre) ;
 - examen sur cartes des liaisons voies lentes à créer ou à améliorer, sans entrer dans un dossier ou un chantier lourd.
- Une formation « vidéo smartphone » sera proposée aux membres de la CLDR en septembre, pour permettre à chacun de réaliser par lui-même de petites séquences de présentation de son village. 1^{er} round de présentation en CLDR : en octobre.

Commission locale de développement rural

réunions 2021

- 19 octobre 2021

***Rapport de la réunion de CLDR
Saint-Hubert, 19/10/2021 tenue à la Maison du Tourisme***

<u>Présent-e-s</u> :	Boulard E., Claren C., Gilson P., Henneaux A., Jacquemin R., Lierneux H., Pierard E., Rekinge C., Smet JP., Steuer I., Van Den Abbeel F. Binet S., Pecquet B.
<u>Excusé-e-s</u> :	Delvosalle M., Hotton P., Picard P., Pierlot P., Servais F., Sibret J., Vandercoilden M., Van Der Smissen F. Joie T.

Approbation du rapport de la réunion de CLDR du 29/06/2021

Le rapport de la réunion est approuvé.

Etat d'avancement des projets sous conventions.

➤ **Réseau de voies lentes**

Le chantier est en cours de finalisation. Le tronçon de Vesqueville est bétonné ce jour. Il reste à achever la portion de la bretelle de la N 89 et le passage de 3 bandes à 2 bandes au bout de la rue de Mayavaux, à mettre une couche d'hydrocarboné et ensemençer la zone d'herbage. Les panneaux de signalisation sont commandés et le marquage au sol est prévu, de même que le revêtement « schlammé ».

Certains souhaiteraient que soient installés des miroirs pour favoriser la visibilité, mais les autorités compétentes ne sont pas favorables à cette option, qui, d'après elles, fausse la perception.

Le tracé de la route d'Hatrival bénéficiera d'un entretien (élagage et tonte des hautes herbes) pour améliorer la sécurité. Le déplacement du plateau ralentisseur de quelques mètres pourrait permettre d'accentuer l'attention des automobilistes à l'approche du tracé (traversée du Vicinal avec la route d'Hatrival). La commune va analyser cette proposition.

➤ **Maison de Village d'Awenne**

La commune a reçu l'accord du pouvoir subsidiant pour soumettre le cahier des charges relatif aux travaux au Conseil communal (novembre ou décembre 2021).

➤ **Maison de village de Hatrival**

La réunion du comité d'accompagnement « avant-projet » se tiendra le 18 novembre 2021, en présence du pouvoir subsidiant, du fonctionnaire délégué de l'urbanisme et du service incendie.

Echos de la formation (création de capsules vidéo via smartphone)

Deux soirées ont été organisées pour se familiariser à l'utilisation de l'outil. 6 membres de la CLDR ont suivi cette formation, qui s'est révélée accessible au grand public. L'application « inshot » utilisée est gratuite et interactive.

Mise à jour du nouveau format de réunion (à la rencontre des projets villageois)

Il est convenu depuis plusieurs réunions d'aller à la découverte des villages sous un autre angle. Dans ce but, les participants sont invités à se regrouper selon le village pour lequel ils ont le plus de connaissances.

À chaque groupe il est demandé de déterminer :

- un lieu important ou insolite du village ;
- une personne ou un personnage lié à ce village ;
- une initiative, une association ou un groupement important dans le village.

Sur les 8 entités de la commune, les participants en ont retenu 5 lors de cette première réunion : Arville, Awenne, Lorcy, Vesqueville et Saint-Hubert.

Entités	Arville	Awenne	Lorcy	Vesqueville	Saint-Hubert
Personne / Personnage	Poète Dosi-mont	Joseph Calozet	La potière	Les fondateurs de l'entreprise électrique Hen-neaux	P-J Redouté
Lieu important ou insolite	Eglise d'Arville	Le Saint Sébas-tien	L'église, son ci-metière et la ferme Maquet	L'ancien Vicinal	Usine Martin
Initiative, asso-ciation, groupe-ment	Entreprise To-meca (Tomesa)	De l'eau au saucisson en passant par la bière et le fro-mage	La ferme péda-gogique	Le cercle Wal-lon	La fête de la Saint-Hubert et la bénédiction des animaux le 3 novembre

Lors de la prochaine réunion, les membres présents ainsi que tous les membres désirant s'associer à eux proposeront un petit reportage sur ces éléments (capsule vidéos, reportage photo, Powerpoint,...).

Le même exercice sera proposé pour les entités restantes.

Une fois cet exercice terminé, les petits reportages seront intégrés au site internet communal et serviront à promouvoir l'ensemble de la commune.

Divers

Pas de point divers

Calendrier

La prochaine réunion est programmée le **08/12/2021 à 20 h.**



Commission locale de développement rural



réunions 2021

- 08 décembre 2021



***Rapport de la réunion de CLDR
Saint-Hubert, 08/12/2021 tenue via zoom***

<u>Présent-e-s</u> :	Bays S., Boulard E., Gilson P., Henneaux A., Hotton JP., Lambert R., Nicolas C., Rekingier C., Servais F., Sibret J., Slachmuylders JF., Van Den Abbeel F. Binet S., Pecquet B.
<u>Excusé-e-s</u> :	Hotton P., Jacquemin R., Palizeul C., Picard P., Pierlot P., Van Der Smissen F. Joie T.

Approbation du rapport de la réunion de CLDR du 19/10/2021

Le rapport de la réunion est approuvé.

Aménagement d'une Maison de village à Hatrival (compte-rendu réunion avant-projet).

Le 18 novembre dernier s'est tenue la réunion du comité d'accompagnement « avant-projet » concernant la maison de village de Hatrival. Etaient présents : l'auteur de projet, le pouvoir subsidiant, le fonctionnaire délégué de l'urbanisme, la présidente de la CLDR, l'équipe d'accompagnement et l'administration communale.

L'auteur de projet, après avoir expliqué le contexte et les souhaits de la CLDR, a présenté le projet sur plans.

Le fonctionnaire délégué en charge de l'urbanisme a relevé plusieurs points d'attention, à savoir :

Espaces perdus

Une partie significative du volume annexe n'est pas utilisée et constitue donc des espaces perdus (différence de hauteur avec le terrain naturel). Cette hauteur sous l'annexe est trop importante pour des vides ventilés. Il est nécessaire d'optimiser au maximum les espaces construits pour une bonne gestion de l'argent public.

Hiérarchie des volumes

Le volume de l'annexe est beaucoup trop conséquent par rapport au volume annexe déjà existant (salle de gym actuelle).

En effet, le bâtiment actuel présente déjà un volume principal (l'ancien logement de l'instituteur) et un volume secondaire plus bas (l'ancienne salle de classe). Afin de donner une hiérarchie claire entre les volumes et cohérence globale du projet, il est nécessaire de ne pas rajouter un volume secondaire trop conséquent.

Le SPW recommande donc d'étendre la salle dans le prolongement de la volumétrie existante de la salle (salle + scène). Un volume secondaire à toit plat accueillera les fonctions annexes (sas d'entrée, vestiaire et local de rangement).

La hauteur de ce nouveau volume secondaire ne doit pas être trop importante, afin de ne pas venir trop près de la corniche de la salle de gym.

→ Salle compacte avec ouverture vers l'arrière (vue sur le paysage) + volume secondaire minimisé en termes de surface et de volumétrie (toit plat) sur la gauche du bâtiment.

Terrasse sur l'arrière

L'installation d'une terrasse située au N-E dans les Ardennes n'est pas judicieux. Ce dispositif ne doit pas être considéré comme un élément essentiel. Il faut privilégier la cour polyvalente, en lui donnant une vue par la suppression du petit local.

Il estime qu'une maison de village est un dispositif fonctionnel qui doit privilégier l'activité, la vie des associations etc., et non un dispositif touristique qui, quant à lui, privilégierait la vue.

C'est une question de choix. Toutefois, le pignon arrière pourrait resté complètement vitré et serait occulté lorsque la scène amovible est installée.

Lien entre parking à l'arrière et entrée principale

Le parking à l'arrière doit amener vers l'entrée principale plus directement, sans devoir contourner une grande partie du bâtiment.

L'entrée principale devrait prendre la place de l'entrée secondaire, soit du côté gauche du bâtiment. La cour polyvalente à droite du bâtiment sera dès lors mieux sécurisée sans ce passage.

Cour polyvalente et appentis

La cour polyvalente est bien localisée (orientation S-E). Sans l'abri à vélos, elle pourrait développer la vue sur l'arrière.

L'appentis pourrait être utilisé comme espace couvert de la cour et en lien avec la salle (installation de quelques tables par exemple). Il pourrait être couvert d'un toit plat d'une plus grande ampleur, qui offrirait plus de protection (petit porche couvert).

Sous-sol du bâtiment

L'abri à vélos pourrait être installé au sous-sol du bâtiment.

Le niveau de la salle pourrait éventuellement être surélevé afin de donner plus de hauteur dans les caves.

Les comités de village ont souvent besoin d'un local de rangement. L'accessibilité depuis le parking serait plus fonctionnelle.

Parking à l'arrière

Le parking à l'arrière est constitué de remblais. Sa portance n'est donc pas suffisante pour le considérer comme parking officiel.

Si des caves sont créées au sous-sol du bâtiment, il serait intéressant que les travaux d'aménagement pour l'accès au parking et au sous-sol du bâtiment (accès caves et locaux de rangement) soient comptabilisés dans le présent projet.

Le stationnement sera-t-il aménagé par la Commune par après, sur site (à l'arrière du bâtiment) ou en voirie ? Ces aménagements doivent être renseignés clairement dans les plans et métrés.

La fonction principale d'une maison de village ne doit pas être d'accueillir des fêtes de mariage d'une centaine de personnes tous les week-end. Si tel était le cas, il faudrait absolument du stationnement sur site.

Fonctions du bâtiment

Un relevé des activités à organiser dans ce bâtiment a été établi par la commune lors de la demande de convention. Le programme des travaux subsidiés par le DR doit rester cohérent avec cette liste d'activités. Toute modification importante doit être signalée et justifiée dans le dossier d'avant-projet. Cette remarque concerne aussi l'organisation, l'agencement et l'occupation des locaux.

→ La Commune doit bien identifier à quoi va servir la maison de village (notamment pour le stationnement et les nuisances sonores).

Etages de l'ancien logement

Quels aménagements pour les étages de l'ancien logement ?

Le Club des jeunes serait installé au premier étage, mais les travaux d'aménagement ne sont pas comptabilisés dans le présent projet (réalisés par la Commune).

Toutefois, l'accessibilité PMR doit être analysée et respectée dans l'ensemble du projet.

→ Consulter le zone de Secours Luxembourg (prévention incendie) : duplex ou triplex à conserver ?

Système de chauffage

Faut-il que le volume de la salle aille jusqu'au faîte, plutôt que de maintenir un faux-plafond ?

Etant donné qu'une des fonctions de la maison de village est d'accueillir des plus petits groupes, il est nécessaire d'installer un système de chauffe rapide.

Modification de l'avant-projet

L'adaptation de l'avant-projet sera réalisée en concertation avec Monsieur Schwanen et le service incendie.

L'avant-projet modifié sera soumis à l'avis de la CLDR et du Collège communal.

L'auteur de projet dispose d'un délai de 3 mois pour adapter le projet.

Questions des membres de la CLDR

- **L'encombrement des rues du village est important lors de certaines manifestations (type bal) ; une réflexion a-t-elle été menée ?**
 - o Un parking existe à quelques centaines de mètres, mais il est difficile d'empêcher les gens de se garer à proximité du lieu des manifestations.
- **Comment protéger les voisins de la salle, à la fois du bruit, de la vue mais aussi d'intrusions intempestives lors de manifestations nocturnes ?**
 - o Il faut tout d'abord voir si occulter par une haie ou des panneaux est une bonne solution. Car moins c'est « enfermé » et moins les gens viennent pour avoir de l'intimité. Les voisins seront consultés. En outre, il y aura davantage de sanitaires qu'actuellement.

Divers

Chantier des voies lentes

Les panneaux de signalisation sont posés (y compris demi-barrières et potelets).

La Commune a demandé à l'entrepreneur et au SPW (voiries régionales) de faire le nécessaire afin de sécuriser le carrefour de Vesqueville pour la période hivernale pendant laquelle les marquages au sol seront impossibles.

La fin définitive de l'aménagement est envisagée au printemps.

Les plantations entreront dans le dossier global « biodiversité ». Un budget de 11.000 € a été octroyé à la Commune pour différents projets, dont la plantation de haies et de fruitiers le long des voies lentes.

Calendrier

Une réunion de CLDR sera programmée à la fin du premier trimestre 2022.